

GENERALI TRESORERIE ISR



Rapport semestriel au 30 Septembre 2021

Forme juridique : SICAV

Société de gestion : Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio
4, via Machiavelli Trieste

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Commissaire aux comptes : ERNST & YOUNG AUDIT

Sommaire

- 3 Etat du patrimoine
- 4 Répartition du portefeuille par Devise
- 5 Répartition du portefeuille par Secteur Economique
- 6 Répartition du portefeuille par Pays
- 8 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres
- 9 Valeur liquidative, nombre d'actions et dividendes

Etat du patrimoine au 30.09.2021

Etat du patrimoine

	Valeur nette d'inventaire (k EUR)
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L.214-20/1° du I de l'article L.214-24-55	
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	616,173.46
Avoirs bancaires	63,174.14
Autres actifs détenus par l'OPC	
Dépôts	-
Parts ou actions d'OPC	48,941.89
Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	-
Autres instruments financiers	-
Créances	10,010.01
- Opérations de change à terme de devises	-
- Autres	10,010.01
Total des actifs détenus par l'OPC	738,299.50
Passif	
Instruments financiers	-
- Opérations de cession sur instruments financiers	-
- Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	-
Dettes	-11,414.49
- Opérations de change à terme de devises	-
- Autres	-11,414.49
Comptes financiers	-
Valeur nette d'inventaire	726,885.01

Répartition du portefeuille par Devise au 30.09.2021

Répartition du portefeuille par Devise

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
EUR	73.48	72.35
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
EUR	11.28	11.11
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
Fonds professionnels à vocations générale		
Fonds professionnels spécialisés		
Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI		
OPCI et OPPCI		
Autres parts ou actions d'OPC		
EUR	6.73	6.63
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	91.50	90.09

Répartition du portefeuille par Secteur Economique au 30.09.2021

Répartition du portefeuille par Secteur Economique

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
- Banques et assurances	34.92	34.38
- Distribution Energie	5.51	5.42
- Immobilier et logement	1.56	1.54
- Machines et Véhicules	15.34	15.11
- Obligations d'état, provinces	13.50	13.29
- Télécommunication	2.65	2.61
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
- Banques et assurances	11.28	11.11
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
Fonds professionnels à vocations générale	-	-
Fonds professionnels spécialisés	-	-
Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
OPCI et OPPCI	-	-
Autres parts ou actions d'OPC	6.73	6.63
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	91.50	90.09

Répartition du portefeuille par Pays au 30.09.2021

Répartition du portefeuille par Pays

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Allemagne	10.21	10.05
Belgique	1.53	1.50
Espagne	11.00	10.83
États-Unis d'Amérique	2.82	2.77
France	5.67	5.58
Italie	21.51	21.18
Pays-Bas	15.55	15.31
Royaume-Uni	3.65	3.60
Suède	1.55	1.53
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Espagne	1.38	1.36
France	7.15	7.04
Pays-Bas	2.75	2.71
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
Fonds professionnels à vocations générale		
Fonds professionnels spécialisés		
Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI		

Répartition du portefeuille par Pays au 30.09.2021

Répartition du portefeuille par Pays

	% Actif net	% Total actif
OPCI et OPPCI		
Autres parts ou actions d'OPC		
France	6.73	6.63
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	91.50	90.09

Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres au 30.09.2021

Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	433,623,160.44	379,390,938.03
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	10,016,711.20	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
- OPCI et OPPCI	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC	272,778,573.07	282,685,145.10
Total des mouvements	716,418,444.71	662,076,083.13

Valeur liquidative, nombre d'actions et dividendes au 30.09.2021

Valeur liquidative, nombre d'actions et dividendes

Code ISIN	Type Classe	Type Action	Actif net action	Nombre de titres	Valeur liquidative de l'action	Devise Action
FR0010233726	B	C	726,885,009.76	207,945.8081	3,495.55	EUR